

Préambule

Le présent concours (ci-après désigné le « Concours ») est organisé par l'Université Grenoble Alpes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), situé au 621 avenue centrale – Domaine universitaire 38401 Saint-Martin-d'Hères, désigné ci-après « UGA », agissant au nom et pour le compte de la Bibliothèque universitaire droit et lettres (BUDL) – DGD Bibliothèques et appui à la science (ci-après dénommé « l'Organisateur »).

Le concours est ouvert du 15/04/2022 au 13/05/2022.

Les participants sont invités à reproduire, selon la technique de leur choix, la Dent de Crolles.

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de participation au Concours organisé par l'UGA, ainsi que la cession des droits patrimoniaux d'auteur sur les illustrations des participants au profit de l'UGA.

Article 2 – Conditions et modalités de participation au Concours

La participation au Concours est gratuite et est ouverte à toute personne majeure (ci-après désigné(s) « le Participant » ou « les Participants »), sans limite d'âge.

Pour participer, les Participants doivent déposer à l'accueil de la BU droit et lettres, située 1130 avenue Centrale, 38402 Saint-Martin-d'Hères, jusqu'au vendredi 13 mai 19h, les documents suivants :

- Le présent règlement du Concours lu, accepté sans réserve et signé
- L'illustration accompagnée, de manière lisible, des informations suivantes :
 - Nom et prénom du candidat,
 - Adresse mail valide (pour prise de contact).

Article 3 – Conditions relatives aux illustrations

- Reproduire, sur une feuille de dimension A3 (29,7 x 42 cm), la montagne « Dent de Crolles ». La feuille peut être fournie par l'Organisateur : elle est à récupérer auprès des bibliothécaires, à l'accueil de la Bibliothèque universitaire droit et lettres. En cas d'utilisation d'un papier personnel, il convient de respecter les dimensions requises (29,7 x 42 cm).
- L'illustration devra être originale, pourra être en couleur ou en noir et blanc, et utiliser la ou les techniques de votre choix. Toutes les techniques manuelles disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation de cette illustration mais elle devra être à plat, sans volume.
Les illustrations assistées par logiciel, application ou ordinateur sont acceptées.
Les photographies ne sont pas acceptées.
- Le dessin doit être fait uniquement au recto de la feuille.
- L'illustration doit porter une signature, en bas à droite du recto ou au verso.

Une seule illustration par personne sera autorisée.

Art 4 – Modalités de sélection

4.1. Vérification de la recevabilité des illustrations

À réception des illustrations, l'Organisateur procédera à une vérification des illustrations proposées pour s'assurer de leur recevabilité. Seules les illustrations qui respectent les critères de recevabilité détaillés aux articles 2 et 3 pourront faire l'objet d'un affichage.

4.2 Sélection des illustrations exposées

Les illustrations déposées auprès de l'Organisateur seront photographiées et postées sur sa page Facebook (<https://fr-fr.facebook.com/bu.grenoble.droit.lettres>) à partir du 18 mai 2022.

L'illustration qui récoltera le plus de « J'aime » d'ici le 30 mai sera considérée comme lauréat. En cas d'égalité entre deux Participants, un jury composé de trois personnels de la BU délibèrera et départagera les candidats.

Article 5 - Récompenses

L'illustration gagnante sera encadrée et affichée sur le chevalet du fonds local, dans le hall du 1^{er} étage de la Bibliothèque universitaire droit et lettres à partir du 31 mai 2022.

Article 6 – Cession de droits

En participant au Concours le Participant s'engage à ce que le contenu de sa participation respecte l'ensemble des législations en vigueur. Son illustration devra respecter le droit d'auteur et ne devra pas porter atteinte, de quelque manière, à toute personne, et ne devra pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à la haine ou à la violence, à une quelconque provocation ou discrimination.

Le Participant déclare détenir les droits d'auteur sur les illustrations soumises, droits qu'il cède gratuitement à l'UGA.

Le Participant accepte que sa création puisse être diffusée et exploitée librement par l'Organisateur et diffusée sur les supports numériques de l'établissement :

- Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/bu.grenoble.droit.lettres>
- Twitter : <https://twitter.com/BUGrenobleAlpes>
- Instagram : <https://www.instagram.com/accounts/login/?next=/bugrenoblealpes/>
- Site web des bibliothèques universitaires : <https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/>

Ces utilisations sans finalité commerciale ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Article 7 - Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement UE n°2016/679 relatif à la protection des données, les données personnelles collectées et traitées pour organiser le concours sont destinées exclusivement à l'Organisateur.

La collecte du nom et prénom du Participant est obligatoire pour participer au Concours.

La collecte et l'utilisation de l'e-mail est également nécessaire afin de prévenir le gagnant.

Les données à caractère personnel seront conservées pendant une durée de six (6) mois et traitées par l'Organisateur.

Les Participants pourront exercer leur droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles par simple e-mail à l'adresse suivante : DPO@grenet.fr.

Article 8 – Réserve

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ce Concours pour toute raison jugée nécessaire. A ce titre, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée.

Article 9 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de survenance d'un litige, l'Organisateur et le Participant s'efforcent de résoudre à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution du présent règlement. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de Grenoble.

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

E-mail : Téléphone :

Par la présente, je soussigné.edéclare avoir lu le présent règlement et l'accepter sans réserve.

Date :

Signature :